Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 027-200077329-20260928-DEC_0385_2026-AU

DEC_0385_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

ACQUISITION D'ÉCLAIRAGE LED

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté du Maire n° 552-2026 du 17 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la Culture, du tourisme, du patrimoine et des animations,

CONSIDÉRANT la nécessité de changer les lampes à incandescences des projecteurs du théâtre en ampoule LED dans le cadre de la transition écologique et pour faire face aux futurs arrêts de production des lampes à incandescences,

Le Maire

DECIDE

Article 1 : De contracter avec la société IDEALAUDIO dont le siège social est situé 109 sente des Moines 76550 SAUQUEVILLE et est enregistré sous le SIRET 881 035 034 000 27.

Article 2 : Le montant de l'acquisition est de 39.058,90 € HT soit 46.870,68 € TTC.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Municipal pour l'exécution chacun en ce qui le concerne.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et informe que cette dernière peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Fait à Pont-Audemer, le 28 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

MAIRIE DE PONT-AUDEMER
EURE